



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

MAI 2018

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 22 février 2018, le Conseil municipal a :

- ✓ **Arrêté**, à l'unanimité des membres présents, soit par seize voix « pour », la composition du Bureau comme suit : Mme Simone Bowman, Présidente, M. Christian Cheyroux, vice-Président, M. René Gisiger, membre, M. Jacques Nierlé, Secrétaire.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 janvier 2018 relative à la subvention de CHF 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Maignac.
- ✓ **Désigné**, par 15 voix « pour » et une abstention, Mme Célia Blatter Barros da Silva comme déléguée du Conseil municipal auprès de l'Aire des Seniors, association qui compte la Collégiale des Aînés comme membre, laquelle n'a dès lors plus de délégation municipale distincte.
- ✓ **Approuvé**, par dix voix « pour », une voix « contre » et cinq abstentions, les conclusions du rapport de la Commission Enfance et Jeunesse concernant les bénéficiaires d'une crèche dans la commune de Perly-Certoux.
- ✓ **Approuvé**, par treize voix « pour », une voix « contre » et deux abstentions, les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif à l'examen du Plan financier 2018-2028 de la commune de Perly-Certoux.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Jeudi 24 mai

(adoption des comptes 2017)

Jeudi 21 juin

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch >Politique>Conseil municipal>séances

Les séances ont lieu à 20h à la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont **publiques** et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

FÊTE DU PRINTEMPS – SAMEDI 5 MAI 2018 TOUTE LA JOURNÉE

Réservez le samedi 5 mai 2018 pour le passer à Perly-Certoux! La commune fête le printemps avec ses associations communales dans son groupe scolaire. Le matin, l'Appertoux ouvre le bal avec le cortège du Feuillu, une tradition genevoise dont Perly-Certoux est l'une des dernières garantes. Puis, à midi, Certoux Bouge concocte l'assiette villageoise à manger sur place. L'après-midi, place à diverses animations ouvertes à toutes et tous, dont, cette année, du catch.

Programme

10h - 11h30: Cortège du Feuillu à Perly emmené par l'Appertoux, avec la collaboration de l'Etablissement scolaire de Perly-Certoux.

12h15: Assiette villageoise concoctée par Certoux-Bouge

De 13h30 à 17h30: Démonstrations, initiations et rencontres avec les associations communales.

Lieu: Groupe scolaire, route de Certoux 36 à Perly.

Associations engagées : Geneva Total Wrestling (catch) ; l'Appertoux (Feuillu, buvette et château gonflable) ; la FAS'e (Patinoire et appui logistique à l'organisation de la manifestation) ; Certoux Bouge (repas); la Société de l'équilibre corporel (Yoga), le Bu Jutsu Ryu (art martial) ; l'Hippocampe Club (aquabike, aquaplanes, aquatriathlon,

Perly-Certoux fête le printemps

Venez nombreux !

- A 10h, Cortège du Feuillu
- Dès 13h30 pour tous, démonstrations et initiations à divers sports et activités culturelles et de loisirs, avec les associations communales

à la piscine), le Badminton Club ; Assemblage (activités sociales); l'Amicale du Four à pain ; le Tennis Club de Perly-Certoux ; La Devisse (association politique) ; le Canard de l'Aire (association d'associations), l'Aire des Seniors, Perly-sur-Scène (Théâtre), l'AJMPC (Musique).

CONSULTATION COUPLE ET FAMILLE OUVERTE À BERNEX

L'association Couple et Famille, qui fête ses 40 ans, propose des consultations pour les couples et familles en difficultés relationnelles. Chaque année, plus de 1100 consultations sont conduites, pour plus de 500 personnes et 350 enfants, par les thérapeutes de Couple et Famille. Le prix de la consultation varie en fonction des moyens financiers des personnes mais le tarif minimum est de CHF 50.- la séance.

Couple et Famille dispose depuis le 3 avril 2018 d'une **antenne à Bernex**, deux mardis après-midi par mois, **ouverte également aux habitants de la commune de Perly-Certoux**.

Cette antenne se situe à l'Espace Famille, 21, chemin du Signal. Les rendez-vous sont fixés par téléphone, au numéro 022 736 14 55, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Site internet : www.coupleetfamille.ch. Des dépliants sont à disposition à la mairie.

LOISIRSJEUNES.CH – UN SITE UTILE À TOUTE LA FAMILLE

L'Association des communes genevoises (ACG) et le Groupe de liaison genevois des Associations de jeunesse (GLAJ-GE) s'associent pour lancer le nouveau site internet www.loisirsjeunes.ch

Cette nouvelle plateforme veut recenser l'ensemble de l'information sur les offres de loisirs sportifs, artistiques, culturels et ludiques destinés aux enfants et aux jeunes de 1 à 18 ans durant l'année scolaire et les vacances sur le canton de Genève. Il est réalisé en collaboration avec le DIP.

Ce site est gratuit, pour les organismes annonceurs comme pour les parents ou jeunes qui le consultent.

PRISE DE TENSION – SUSPENSION DE CETTE PRESTATION POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

Mme Ursula Soldan annonce qu'elle ne peut plus assurer la prestation de la prise de la tension pour une durée indéterminée. Cette prestation, qui se déroulait à la mairie, est donc suspendue. Les personnes qui souhaitent bénéficier d'une prise de leur tension peuvent la contacter directement à son domicile.

INFORMATIONS OFFICIELLES

ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Chancellerie d'Etat communique que trois candidatures ont été déposées dans les délais pour l'élection complémentaire d'un-e Conseiller/ère administratif-ive.

Il s'agit de :

Liste 1 – Devise « Labor Felicitas » : Mme Geneviève Maytain

Liste 2 – A votre écoute, à votre service : M. Alan Torselletti

Liste 3 – Alternative villageoise : M. Steve Delaude

Par arrêté du Conseil d'Etat, la date de l'élection complémentaire est fixée au 23 septembre 2018.

SUBVENTION CANTONALE POUR LA PROMOTION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

L'Etat, en collaboration avec les communes, promeut l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) et accorde une subvention à l'achat :

- d'un vélo à assistance électrique - VAE neuf catégorie vélo ou d'un VAE neuf, catégorie cyclomoteur ou d'un motorcycle électrique neuf
- d'un kit neuf de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo
- d'un cyclopushes, gyropodes et fauteuils répondant aux critères de l'OFROU
- De plus, l'achat d'une nouvelle batterie pour son engin est subventionné à hauteur de 100.- CHF.

L'Etat de Genève octroie une subvention de Fr. 250.- (mais au maximum 50% de la facture). La subvention est versée par la commune à ses résidents. Pour obtenir la subvention, le nouvel acquéreur d'un VAE doit s'adresser à sa commune et présenter les pièces suivantes :

- la facture originale de l'achat effectué durant l'année civile en cours,
- la copie d'une pièce d'identité.

Informations complémentaires : Info-Service, tél. 022 546 76 00 ou info-service-deta@etat.ge.ch

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres au-dessus de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres au-dessus de la dite voie et ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés.

Attention, il n'y a plus déchéance à date fixe car la taille des arbres et haies doit être conforme tout au long de l'année !

(Loi sur les routes L1-10)

ENVIRONNEMENT 2018

Développement durable : poursuivons notre effort de tri de déchets recyclables !

LEVÉES DES DECHETS – AGENDA

Levées des déchets ménagers de porte à porte : Tous les mardi et vendredi.

Il est précisé que les levées « porte à porte » des déchets ménagers **ne se font plus** au nord de la route de Certoux dans le village de Perly, respectivement dans les zones à proximité desquelles des éco-points ont été aménagés.

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Porte à Porte)

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées).

**Samedi 26 mai
Samedi 7 juillet**



Les déchets encombrants peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de papiers et cartons :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-points)

**Mardi 29 mai
Mardi 26 juin
Mardi 31 juillet**



Les vieux papiers et cartons peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Levée des déchets verts de jardin :

(Porte à Porte)

Chaque lundi après-midi



Levée des containers déchets de cuisine :

(Uniquement dans les zones dans lesquelles sont installés des containers ad hoc de collecte)

Chaque jeudi après-midi



Les déchets de cuisine et déchets verts peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de verre :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-points)

**Mardi 29 mai
Mardi 26 juin**



Le verre peut être déposé tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Lorsqu'un jour de levée tombe sur un jour férié, la levée est effectuée le prochain jour ouvrable.

ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 14h30 – 19h30 & Samedi et Dimanche : 9h30 – 17h00

**Heures d'ouverture de la déchetterie communale
du lundi au vendredi de 7h à 20h,
les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h**